MARSACTU
journal local d'investigation

L’itinéraire fracassé d’Ilona, enfant prostituée en foyer

Du fait de services sociaux en mode dégradé et de réseaux sociaux omniprésents, des (très) jeunes filles se retrouvent jetées en pâture aux proxénètes et aux clients. Ilona a été victime d’exploitation sexuelle de douze à quinze ans. Placée à l’aide sociale à l’enfance, elle s'est retrouvée dans des foyers où d’autres mineures la recrutaient pour se prostituer.

Illustration : Éric C.

Par Myriam Léon,, le 16 Juin 2025
Lien : https://marsactu.fr/litineraire-fracasse-dilona-enfant-prostituee-en-foyer/

"*Ma mère me dit toujours* : « ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort »." À seize ans, Ilona* se raccroche à ce mantra par nécessité. À douze ans, elle est placée sous la responsabilité de la protection de l’enfance par un juge des enfants, car son père la frappe depuis ses cinq ans. Après avoir grandi dans une petite ville de Provence, elle se retrouve à Marseille dans un foyer de Mazargues. "*Je rêvais d’un endroit où, en sécurité, j’aurais pu voir mon père et ma mère*." Cette dernière, Sophie*, a perdu la garde d’Ilona quand elle avait deux ans et demi. "*Mon ex a fait les démarches pour obtenir la garde exclusive, je n’ai pas su me défendre.*" L’autorité parentale retirée, elle ne verra plus sa fille jusqu’à ses quatorze ans.

En 2022, Ilona se retrouve donc dans une maison d’enfants à caractère social dont la profession de foi résonne comme un avertissement : "*Faire grandir les enfants accueillis dans un monde réel, pragmatique et ouvert sur la vie de la Cité, avec ses avantages et ses inconvénients*…" Financé par le département et géré par l’association catholique JB Fouque, l’établissement offre 126 places pour des filles et des garçons âgés de trois à vingt et un ans. Dès son arrivée dans ce collectif qui l’effraie, la préadolescente s’allie avec une fille de son âge, une autre nouvelle.

"*La première semaine, une grande de quinze ans vient nous parler* « d’un plan sous », *la prostitution. On dit non. Mais ça fait réfléchir ma copine qui aime trainer avec les grands qui lui font fumer du shit*." Déjà en décrochage scolaire, aucune des deux n’est inscrite à l’école, ce qui leur laisse beaucoup de temps à tuer. Alors, elles fuguent, elles trainent en ville toute la journée sans prévenir les éducateurs. "*On était des vraies vagabondes*", résume Ilona.

Maquillées, habillées, puis inscrites sur Coco

Le soir au foyer, "la grande" insiste et durcit le ton. "*Elle nous menaçait, ça allait très mal se passer si on refusait*."

Les deux gamines finissent par céder. Un après-midi, elles suivent l'adolescente dans un appartement du centre-ville où elles retrouvent deux jeunes femmes. "*Elles nous ont maquillées, habillées, il y avait des fringues de toutes les tailles dans cet appart. Puis, elles nous ont créées un compte sur Coco* (ndlr : site de conversations sans modération, interdit en France depuis juin 2024)."

Pour l'une comme pour l'autre, le premier client ne tarde pas. "*Il m'a amenée en voiture dans un lieu où il faisait noir, j'ai cru que j'allais mourir*." Pour l'attendrir, Ilona tente : "*Je suis forcée à faire ça, j'ai douze ans*." L'homme, qui aurait pu être son grand-père, balaie ces informations. "*Il me répond que ce n'est pas son problème*." Légalement, une enfant de moins de quinze ans ne peut pas être consentante. Dès lors, le client se conduit en pédocriminel et la viole, puis lui verse la somme convenue avant de la déposer à l'appart. "La grande" récupère l'argent.

Dégoûtée par ce qu'elle a dû faire, Ilona constate que sa copine partage son malaise. Sous surveillance et dans l'impossibilité de se concerter, elles vont réaliser d'autres passes. Après quatre jours, Ilona parvient à échapper à ses taulières. Au foyer, elle garde le secret sur cette "*fugue*", qui s'apparente plutôt à un kidnapping. "*Je ne voulais pas causer d'ennui à « la grande ». Je fonctionne comme ça, je protège les gens. Déjà petite, j'étais confiée à un monsieur qui me faisait des attouchements. Je n'ai rien dit, j'avais peur que mon père le tue et aille en prison*."

"Soit tu te prostitues, soit tu meurs."

Pendant trois ans, Ilona est ballotée d'une maison d'enfants à caractère social à l'autre. "*Je me rebellais, je fuguais, alors on me changeait de foyer*." Malgré ce nomadisme, elle garde un souvenir positif de l'éducatrice qui a retrouvé sa mère et de celle qui a convaincu la juge, Samah Meziani, qu'elle serait mieux chez elle. Avant cette issue, la gamine s'adapte. "*Dans les foyers, soit tu acceptes de te prostituer, soit tu meurs*", analyse froidement l'adolescente.

Saint-Ange, Les Mouettes, Les Lys, Rochefonds, la MECS PEPS… elle énumère ses lieux de placement, ponctuant ses pérégrinations de "*là, j'ai été reprostituée par une grande*", "*là, je me suis reprostituée pour avoir de l'argent rapide*". Sous contrainte ou pas, elle utilise Coco pour trouver des hommes. Ils sont là, toujours prêts. Elle fait ses passes en journée, revient au foyer le soir. "*Les clients me déposaient devant la porte, les éducateurs voyaient que je me prostituais, ils s'en foutaient*."

Lors de sa dernière étape, elle rencontre sa "*presque sœur*". Comme elle, à quatorze ans, elle a un corps de minifemme et un visage enfantin que le maquillage et les faux-cils peinent à vieillir. Pour la soumettre, trois filles, à peine plus âgées, n'hésitent pas à la rouer de coups si elle refuse une passe. "*Je lui avais interdit de toucher à Coco, mais j'ai vu qu'elle avait de l'argent et prenait de la coke, j'ai compris qu'elle aussi était tombée. Un soir où elle sortait habillée très court, j'ai dit à l'éducateur «* retiens-la, elle va se prostituer *», il m'a répondu : «* ce n'est pas la première et ça ne sera pas la dernière *»*."

Depuis un an chez sa mère, Ilona tente de reprendre une formation. Après trois ans sous protection de l'aide sociale à l'enfance, elle sort sans papiers d'identité ni carte Vitale, mais avec deux infections sexuellement transmissibles. Pour l'accompagner dans sa reconstruction, Sophie a cessé de travailler. Elle-même victime d'inceste, elle tente doucement d'inviter sa grande fille à se faire aider psychologiquement. Bravache, la gamine se sent forte, même si elle peut trainer toute la journée en pyjamas. Pour ses seize ans, elle a adopté le hijab afin, dit-elle, de "*me rapprocher de mon Dieu et ne plus subir le harcèlement des hommes, ce qui ne marche pas du tout*". Avec sa mère, elle mène également un combat pour briser l'omerta. "*Les gens pensent que la prostitution ne touche que quelques cas isolés*, déplore Sophie. *Mais c'est la vie de plein de jeunes placées*."

Représentées par Michel Amas, elles font partie des familles qui se constituent parties civiles contre des conseils départementaux chargés, depuis la loi de décentralisation de 1983, de l'aide sociale à l'enfance. Le 30 avril, l'avocat a notamment déposé un recours pour défaut de protection contre la présidente des Bouches-du-Rhône, Martine Vassal. "*Dans le cadre de son mandat, elle a une obligation de résultat*, assène le spécialiste de la défense des familles d'enfants placés. *J'ai des centaines de dossiers avec des enfants qui sortent le soir, se droguent, se prostituent. Les macs viennent faire leur marché autour des foyers. On parle d'enfants de onze à quatorze ans vendus à des pédocriminels*."

Le département réagit à cette mise en accusation très médiatisée par un communiqué, énumérant les mesures prises afin de "*tenter de limiter le phénomène*" : un partenariat avec une association (Amicale du nid, ndlr) pour assurer un suivi individualisé des mineurs accueillis en maison d'enfants à caractère social, la création avec le parquet et le tribunal pour enfants de Marseille d'une fiche permettant de communiquer le plus tôt possible à la justice des informations utiles, le financement de maraudes en centre-ville effectuées par l'Addap13 (association de prévention spécialisée, ndlr). La froideur de cette réponse n'est pas de nature à adoucir les critiques de Michel Amas.

Le 14 mai, il monte à l'Assemblée pour dénoncer l'ampleur du phénomène dans les foyers et porter un projet de loi visant à adopter un protocole. "*Dès les premiers signes de toxicomanie — la prostitution s'accompagne toujours de prise de drogues —, il faut ordonner un examen gynécologique, un suivi psychologique, une recherche de placement dans la famille élargie*." L'avocat déplore également l'absence "*de politique de lutte contre la*

pédocriminalité au parquet de Marseille".

Des enchères sur des sites d'escortes

Chef de la brigade de répression du proxénétisme (onze enquêteurs), Lucas** confirme ne pas s'intéresser aux clients, tout comme à la prévalence d'enfants placés dans ses enquêtes. "*Sur une centaine de dossiers, les trois quarts sont des mineures, dont la moitié vivent en foyers. Les éducateurs nous font remonter de nombreux signalements. Quand on arrive à trouver des preuves, nous exploitons les téléphones et cherchons le mec derrière* ." L'officier de police décrit un phénomène d'emprise amoureuse et affective qui commence sur les réseaux sociaux.

Le "*lover boy*" joue sur la corde sensible du manque de considération, se montre attentionné, valorise sa "*petite amie*". Lors des premières rencontres, il offre un ballon (protoxyde d'azote, ou gaz hilarant), du shit, un kebab… Il isole sa proie en répondant à ses besoins. Le sexe vient après l'addiction. "*Au bout d'un moment, le mec va lui proposer de se prostituer parce que le couple n'a pas d'argent pour partir en week-end, sortir en boîte, ou parce qu'il a une dette liée à la drogue. Il va insister jusqu'à ce que la fille se dise* « je vais être cool, autonome ».*Elles se déclarent escortes, jamais putes, ça fait plus classe*."

Rapidement, le proxénète l'emporte sur le "lover boy". Pour gagner plus, il tarife sodomie, rapport non protégé, loue des Airbnb à Cannes, Lyon, Toulouse et lance, sur des sites d'escortes, des enchères en lien avec "l'événement". "*Le mouvement de ville en ville est un outil d'emprise, la fille n'a plus de repères, de clients fidèles, de potes ou de lieux pour se retrancher*, décrypte Lucas. *Les macs qu'on attrape sont déjà connus pour vols, violence, extorsion. Ce sont des voyous confirmés qui utilisent les mêmes méthodes que les trafiquants de drogues, sauf que l'ancrage, c'est la fille, pas le territoire*."

Les peines encourues sont lourdes, dix ans d'emprisonnement et 1,5 million d'euros d'amende quand la victime est âgée de quinze à dix-sept ans inclus, le double quand elle a moins de quinze ans. Cependant, le proxénète prend moins de risques que le dealer. Depuis janvier 2024, pour renforcer la lutte contre le narcobanditisme, la réforme de la police judiciaire ampute la capacité de la brigade "proxo" à réaliser des écoutes et des surveillances. Autre difficulté, 80 % des victimes ne se reconnaissent pas comme telles. "*C'est chronophage d'étayer les dossiers avec des adolescentes peu coopératives. Elles sont réticentes parce qu'on a embarqué leur mec, mais aussi parce qu'elles servent souvent de rabatteuse. Pour un mac, avoir une fille facilite le recrutement, et pour elle, c'est un moyen de faire moins de passes. Donc, régulièrement, la victime d'un dossier devient proxénète dans un autre*."

Mis en exergue dans le rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance sorti en avril, déjà souligné en 2021 dans les Bouches-du-Rhône par l'inspection générale des affaires sociales, le phénomène prostitutionnel dans les foyers est désormais connu. Ça ne l'empêche pas de s'amplifier. En 2021, le nombre de mineures victimes de traite sexuelle était estimé entre 7 000 et 10 000. Il a doublé en 2024.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'effectif du service mineur de l'Amicale du nid, association spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, reste, lui, constant, avec quatorze équivalents temps pleins. Son financement couvre cinquante accompagnements de victimes d'exploitation sexuelle et vingt formations d'équipes dans les foyers par an. Par engagement et au vu de l'urgence, les spécialistes assurent aussi des permanences dans les foyers, non financées.

De son côté, confronté à une augmentation constante de placements (5 144 enfants en foyers en 2024 contre 2 227 en 2017), le département impose des règles délétères. Par exemple, après sept jours de fugue, les jeunes sortent du dispositif et sont réorientés à leur retour vers un nouvel établissement. Le travail de mise en confiance devra donc recommencer à zéro après cette nouvelle rupture. Double peine, la prostitution étant un facteur d'exclusion, ils deviennent des incasables avec, pour dernier recours, les foyers d'urgence gérés par la direction de l'enfance et de la famille du département. Or, faute de places pour les "*profils complexes",* la protection de l'enfance continue à travailler avec des hôtels, dont certains sont connus pour accueillir… la prostitution.

*Les prénoms ont été changés

**Lucas préfère taire son nom de famille